Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le 06/11/2026
ID : 074-217402494-20261029-D081_2026-DE

SAINT-PAUL en Chablais

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :	
En exercice	23
Présents	20
Votants	22

N° D081_2026 – Modification du tableau des effectifs

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf octobre
Le conseil municipal de la commune de Saint-Paul-en-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de M. Jean-Marie SERVOZ
Date de la convocation du conseil municipal : le 22 octobre 2026
A été nommé secrétaire de séance : PODEVIN Christian

Présents (20) : Mmes et Ms. SERVOZ Jean-Marie, BARREAU Sylvain, BIZOUARD Antoine, CHEVALLAY Patrice, COLIN Benoît, DARNAT Julie, DUBOCAGE Jean-Charles, ESTRAN Camille, GICQUEL Lydie, GRIVEL Mélanie, JACQUIER Jean-François, MARTIGNIERE Franck, NADREAU Angélique, PINGET Denis, PODEVIN Christian, REBUT Sandra, SELLIER Delphine, SIRVEN Jordan, TRINCAT Christophe, WIART Florine,
Absent(s) ayant donné pouvoir (2) : DEFLON Julien, ZIMMERMANN Sophie
Absent (1) : BLANC Fabienne
Votants (22)

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.1111-1, L.1111-2

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1 ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment ses articles 20 et 32

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifié, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 2, 3-2, 3-3 et 34

Vu la délibération n° D066_2026 en date du 16/07/2026 portant mise à jour du tableau des effectifs,

Considérant les missions affectées au poste de responsable communication en matière d'expertise et de disponibilité,

Considérant qu'il convient de supprimer un poste de rédacteur non pourvu,

Considérant la création d'un poste d'attaché,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** la suppression d'un poste au 01/12 de rédacteur – Catégorie B ;

Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le
ID : 074-217402494-20261029-D081_2026-DE

- **APPROUVE** la création d'un poste au 01/12 d'attaché – Catégorie A ;
- **APPROUVE** le tableau des effectifs mis à jour ;

Filière / secteur	Cadre d'emploi	Grade	Cat.	Emploi budgétaire TOTAL	Poste pourvu TOTAL	Effectifs vacants TOTAL
Filière administrative	Attaché territorial	Attaché	A	2	1	1
	Rédacteur	Rédacteur principal de 2e classe	B	1	1	0
	Rédacteur	Rédacteur	B	1	1	0
	Adjoint administratif	Adjoint administratif ppl 1e classe	C	1	1	0
	Adjoint administratif	Adjoint administratif	C	4	4	0
Filière technique	Adjoint technique	Adjoint technique ppl 2e cl	C	2	1	0
	Adjoint technique	Adjoint technique	C	13	11	2
Filière sociale	ATSEM	ATSEM ppl 2e cl	C	1	0	1
TOTAL				25	20	4

- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération des agents sont inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet ;

Pour : 21
Contre : 0
Abstention : 1

Au registre sont les signatures
Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an indiqués ci-dessus.
Pour expédition certifiée conforme.

La Secrétaire
Christian PODEVIN

Le Maire
Jean-Marie SERVOZ